

REGLAS
Y CONSTITUCIONES
QUE HAN DE OBSERVAR Y CUMPLIR
LAS HERMANAS DE LA CARIDAD
DEL SANTO HOSPITAL
REAL Y GENERAL
DE NUESTRA SEÑORA DE GRACIA
DE LA CIUDAD DE ZARAGOZA.



CON LICENCIA:

ZARAGOZA: *En la imprenta del mismo.*

Año de 1824.

**200 ÈME ANNIVERSAIRE DE L'APPROBA-
TION DES CONSTITUTIONS DE 1824**





**«La Charité qui est le vrai nom de cette
Congrégation doit être la marque para laquelle
elles doivent être connues.»**

(Const. 1824, chap. 13)



Dans une des définitions des Constitutions des Congrégations religieuses, il est dit: «Les Constitutions sont des dons et des grâces reçus par les fondateurs et légués par écrit, pour que ceux qui les liront, reçoivent les mêmes dons et les mêmes grâces ».

Quels sont ces dons et ces grâces? Le Charisme, la Mission et l'Esprit.

Cette année, nous célébrons les 200 ans de l'approbation de nos Constitutions de 1824. Le 16 Juillet 1825, nos Sœurs ont prononcé les premiers Vœux.

Ces anniversaires nous invitent à tourner le regard vers le passé, à relire les dons et les grâces reçus par nos Fondateurs et à les faire revivre dans le contexte actuel. Le Concile Vatican II, dans le document *Perfectae Caritatis*, appelait les Congrégations Religieuses à «un retour fidèle aux origines de leurs institutions et à s'adapter aux signes changeants de notre temps». C'est la raison pour laquelle, après presque 60 ans, nous avons besoin de réviser notre modèle de pensée et notre idéologie et de les adapter, car ils peuvent être des outres vieilles qui ne puissent contenir des réponses neuves pour faire face aux nouveaux défis que le temps nous lance. Il y a des chemins nouveaux à parcourir, de nouvelles possibilités à explorer, de nouvelles questions à se poser et des stratégies, nouvelles aussi, auxquelles il faut répondre, car les personnes changent, les objectifs sont différents quand surgissent les nouvelles nécessités.

Retourner aux origines que nous connaissons ne signifie pas retourner aux ministères originaux que nous assumions, ni à la manière dont on les réalisait alors. Mais, ce que nous devons considérer c'est que l'esprit, avec lequel nous devons vivre le Charisme et la Mission, n'a pas changé et que c'est là précisément que le Concile demanda aux Congrégations Religieuses de retourner.

La première version des Constitutions dans notre Congrégation, se trouve dans le « petit cahier » du Père Juan Bonal, écrit vers l'année 1805,. Ces Constitutions sont la charte fondatrice et posent bien les bases de la vie de nos Premières Soeurs, qui servaient Jésus-Christ dans la personne des nécessiteux, avec un don de soi héroïque.

Ce petit cahier ne fut pas accepté par la Direction de l'Hôpital, car il contenait, en germe, le projet d'une Congrégation à expansion universelle. C'est la raison pour laquelle, l'évêque, président de la Junte française de l'Hôpital, Fray Miguel Suárez de Santander, rédigea des constitutions pour les Sœurs en 1812. Ces Constitutions ne sont jamais entrées en vigueur car elles ne contenaient pas l'esprit de fraternité.



L'idéal charismatique des Constitutions de 1805 prend une nouvelle forme dans les Constitutions de 1824 afin de s'adapter à la situation historique des Sœurs de l'Hôpital de Notre Dame de Grâce. C'est fut en ce moment que la Fraternité s'est convertie en Congrégation de Droit Diocésaine.

Au cours des années, nous avons révisé les Constitutions pour nous adapter aux changements introduits dans le Droit Canon, soit pour y ajouter de nouvelles normes de gouvernement, au fur et à mesure que l'expansion se produisit, soit pour améliorer le langage. Mais l'esprit de toutes ces éditions, révisées et actualisées, est basé dans les Constitutions de 1824.

Depuis les débuts, la Sitiada essaya d'empêcher que la Fraternité devienne congrégation religieuse. Implicitement dans leur relation et explicitement dans les Constitutions de 1812, on laisse le voir clairement aux Sœurs. La lettre de présentation écrite sur ces Constitutions dit comme suit:

«J'ai considéré ce petit groupe de Soeurs, non comme quelques femmes inoffensives qui, maintenant, vivent des vie édifiantes, non comme un petit-enfant dans son berceau, de qui il ne faut pas avoir peur, mais plutôt comme des femmes qui, regardant l'avenir, et apprenant de l'expérience passée que les personnes et les institutions eurent et qui, étant faibles dans les débuts se sont rendues fortes et sont devenues presque irrésistibles, j'ai fermé la porte à toute possibilité de croissance de leur part, assurant ainsi leur subordination absolue à la Junte de l'hôpital et excluant totalement n'importe quel type d'indépendance de leur part. Celle-ci est la première pierre sur laquelle se lève tout l'édifice de ces Constitutions ». (Sitiada, le 9 Décembre 1811).

Pour la Sitiada, les Soeurs n'étaient que des employées volontaires de qui il fallait sortir le plus grand profit.

Dans le prologue des Constitutions de 1812 nous lisons:

«Heureuses êtes-vous très chères Soeurs, l'esprit de charité vous a envoyées dans ce saint Hôpital pour servir les malades, celui-ci est le but de votre venue, c'est pour cette fin que vous avez été amenées par la Junte de l'hôpital, c'est avec sa permission que vous existez et, si elle jugeait nécessaire ou souhaitable, à cause d'un motif grave, vous renvoyer ou vous muter à un autre lieu, elle pourrait le faire librement. Vous ne constituez pas une Congrégation religieuse approuvée par l'Eglise, vous ne faites pas des vœux solennelles ni gardez la clôture, que ce soit perpétue ou temporelle, vous n'êtes que des servantes de Jésus-Christ, destinées au soin des malades du Saint Hôpital».



Des expressions réellement surprenantes. La vie des Soeurs est entre les mains de la Junte “vous existez avec sa permission”. À la Junte on lui donne un pouvoir illimité absolu.

Mais, Père Juan Bonal, Mère María Ràfols et les Soeurs, avaient très clair à l’esprit l’appel et le but pour lesquels ils venaient et qui est exprimé dans le numéro 1 des Constitutions:

«Nous, les Soeurs de la Charité de Sainte Anne, nous reconnaissons, avec gratitude, que notre Congrégation est un don, fait par le Christ à son Église». (Const 2010, N° 1)

La Vie Consacrée est au cœur même de l’Eglise comme un élément décisif de sa mission, car elle manifeste la nature intime de la vocation chrétienne. La profession des Conseils Evangéliques est partie intégrante de la vie de l’Eglise et un stimule très nécessaire pour une fidélité chaque fois plus grande à l’Evangile. (VC 3)

Ils étaient sûrs du «pour quoi» dans ce qu’ils venaient faire. La charité par elle-même n’a pas de sens. Les Fondateurs et les Premières Soeurs étaient profondément enracinés dans l’amour de Dieu et, en chaque personne qu’ils servaient, ils voyaient le visage de Jésus.

Dans les Constitutions de 1824, le premier chapitre commence avec le nom final de l’Institut :

«La Charité qui est le vrai nom de cette Congrégation doit être la marque para laquelle elles doivent être connues». (Const 1824 chap. 13.)

On a posé une question à Jésus: «Maître, quel est le plus grand commandement?... «Tu aimeras Dieu, de tout ton cœur...». En réalité, le sacrifice de la charité est plus agréable à Dieu que toute autre victime offerte en holocauste et que n’importe quelle autre œuvre, parce que il n’y a pas des œuvres bonnes, qui ne soient saintes, et qu’elles ne soient pas activées par la charité. Car c’est de la charité quelles émergent.

«La charité est l’amour reçu et donné. L’amour est grâce. Son origine est la fontaine de l’amour du Père au Fils dans l’Esprit Saint. C’est par le Fils que l’amour descend jusqu’à nous. C’est un amour créateur, parce que, par lui, nous sommes. C’est un amour rédempteur, parce qu’en lui nous avons été recréés. L’amour fut révélé et il s’est fait présent en Christ (Jn 13, 1), il fut versé dans nos cœurs par l’Esprit Saint (Rm 5, 5). Étant des objets de l’amour de Dieu, les hommes et les femmes deviennent sujets de charité. Ils sont appelés à agir en instruments de la grâce pour reprendre la charité de Dieu». (Encyclique Caritas in Veritate p. 13).



Seulement quand les personnes consacrées se laissent transformer par l'Esprit Saint, peuvent élargir les horizons des étroites aspirations humaines et, en même temps, comprendre, plus profondément, les personnes et leurs histoires de vie, allant au-delà des aspects les plus évidents, mais souvent fort superficiels. Ils sont innombrables les défis qui émanent aujourd'hui dans le monde des idées, aussi bien dans des domaines nouveaux comme dans ceux où la vie consacrée a été traditionnellement présente (VC 99).

Les religieux, hommes et femmes, nous ne sommes pas appelés à maintenir les institutions mais, plutôt, à être des pionniers des approches nouvelles, appelés à répondre aux nouvelles nécessités et à développer des formes alternatives pour les satisfaire. Plusieurs fondateurs religieux, dans des périodes historiques différents, ont initié quelque chose de nouveau. Ils n'ont pas donné, aux nouveaux défis, des réponses anciennes et préfabriquées. Le Nouveau Testament parle de l'attitude de Jésus à ce propos: «Allons ailleurs !» dit en Mc 1,38.

Nos Fondateurs et nos Premières Soeurs, furent des pionniers dans beaucoup de champs étant créatifs et innovateurs. Ils ont risqué de marcher sur le chemin le moins fréquenté. Ils étaient des chercheurs de Dieu engagés. Sans une recherche engagée de Dieu dans la contemplation, tout type de bon service perd son propos et sa relevance. Ce propos si important, d'une recherche décidée de Dieu, est très magnifiquement exprimé dans les Constitutions de 1824.

On perçoit aujourd'hui, un peu partout, une certaine absence d'une spiritualité vibrante. Nous ne pouvons pas être vraiment spirituelles si les fruits de L'Esprit ne sont pas visibles dans notre vie. (Gal 5, 22-23). Le témoignage est impossible sans une spiritualité renouvelée, nourrie par l'expérience continue de Dieu, qu'au travers de la prière. Radicalité Des efforts sont faits mais il manque la radicalité parce que, souvent, les Accords des Chapitres Généraux et Provinciaux, qui reflètent un degré de radicalité et des options exigeantes, restent sur le papier sans plus.

Dans la salle synodale de Rome ont surgi trois réponses à la question: « Est-ce que dans le future la forme actuelle de l'Eglise survivra ? » Les réponses furent: Quelques-unes mourront, d'autres se fonderont de nouveau, d'autres s'adapteront et se renouvèleront en réponse aux signes des temps. Nous devons écouter constamment l'action rénovatrice de l'Esprit. Chaque fois que Jésus dit: "Vous avez entendu... mais moi, je vous dis", Il est en train de nous interpeler : "changez la manière, changez la manière de vivre et de faire!".



Les vœux sont la manifestation de notre amour à Dieu: La chasteté un Conseil Evangélique d'amour qui ne change pas sa signification malgré les changements qui se donnent dans le monde. La pauvreté, un Conseil Evangélique qui nous donne la liberté. Et l'obéissance, un Conseil Evangélique qui nous aide à discerner la volonté de Dieu à chaque instant. Tout cela, compris dans son sens réel, sera la même chose malgré les changements qui se produisent dans le monde.

“Vous n’avez pas seulement une histoire glorieuse à garder dans la mémoire ou à raconter. Vous avez une grande histoire à réaliser. Regarder vers le futur, vers là où l’Esprit vous envoie pour y faire des choses encore plus grandes.”
(VC 110)

Écoutez le podcast en cliquant sur play





Sœurs de la Charité de
Sainte Anne